



LE VENDOIS

Bulletin municipal de la commune de VENDES (14 250)

www.mairievendes.fr



Chères Vendoises, chers Vendois,

Vous m'avez accordé votre confiance pour la troisième fois consécutive. Élu avec une équipe renouvelée, vous m'avez assuré de votre soutien indéfectible, et je vous en remercie sincèrement. Vous le savez, j'avais dans un premier temps, décidé de passer la main... Mais, encouragé par beaucoup d'entre vous, avec également le désir de former la relève, j'ai finalement accepté de présenter la liste "Bien Vivre à Vendes".

L'année 2020 est marquée par une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle ; elle touche tout le monde, tous les métiers et tous les secteurs d'activité. L'équipe municipale, fraîchement élue, s'est retrouvée au cœur d'une situation inédite. Rappelez-vous, les élections ont eu lieu le 15 mars et 2 jours après, ce fut la mise en place du 1er confinement... Encore plus motivés, dans le contexte de pénurie, nous nous sommes mobilisés pour distribuer gratuitement des masques aux Vendoises et Vendois. A la suite de cela, le Conseil Municipal a été installé fin mai, au lieu de fin mars, en temps ordinaire. Autant dire que la vie municipale s'en est trouvée impactée par un vote du budget tardif, en juin. Dans un contexte incertain, il est primordial de ne pas se précipiter pour les investissements. Par conséquent, le projet de sécurisation de la RD 217 a été reporté en 2021 afin de ne manquer

aucune étape du processus. Les projets en cours, tels que le site cinéraire, le jardin des souvenirs, la pose d'éclairage public routes de Saint Vaast et Juvigny sont finalisés ! Dans ces conditions inhabituelles, l'équipe municipale s'est adaptée pour répondre aux différents points énoncés dans ma profession de foi, à commencer par « Mieux communiquer » ; le présent bulletin et la mise en ligne d'un site Internet dédié à la commune en sont les meilleures preuves. La conservation du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie, le développement du territoire, la sécurité, l'optimisation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées demeurent pour moi des priorités qui dictent les prochaines actions du Conseil Municipal. Enfin, il ne faut pas oublier pour autant nos traditions, en particulier, l'esprit de Noël, cher à chacun. J'ai tenu à ce qu'il soit présent pour toutes les Vendoises et Vendois en équipant la commune de décors festifs, sur les nouveaux lampadaires, la mairie et plus particulièrement le sapin du square André GUERCHOUX qui domine et illumine, en ces jours de fête, notre belle commune où il fait bien vivre.

Je vous souhaite donc une très bonne année 2021 et une très bonne santé !

Gérard LECOQ



La nouvelle équipe municipale, élue le 15 mars 2020, a le plaisir de vous adresser le présent bulletin, qui nous l'espérons, retiendra toute votre attention et vous permettra de faire connaissance avec vos élus qui s'efforcent de vous faire BIEN VIVRE À VENDES.



De la gauche vers la droite en partant du 1er rang : M. Bréhin, M. Lecoq, Mme Julienne, Mme Basly, Mme Deguérois. De la gauche vers la droite au second rang : M. Léger, M. Mancel, Mme Breuils, M. de Labarthe, M. Leprovost, dans le médaillon Mme Sionneau.

LES ÉLUS :

Gérard LECOQ, Maire
 Véronique JULIENNE, 1ère Adjointe au Maire
 Michel BREHIN, 2ème Adjoint au Maire
 Nicole BASLY, Conseillère Municipale déléguée à la gestion de la salle des fêtes
 Isabelle DEGUEROIS, Conseillère Municipale
 Benoît LEPROVOST, Conseiller Municipal
 Sylvie BREUILS, Conseillère Municipale
 Jean-Marc LEGER, Conseiller Municipal
 Paul DELABARTHE, Conseiller Municipal
 Bruno MANCEL, Conseiller Municipal
 Marie-Christine SIONNEAU, Conseillère Municipale

LES COMMISSIONS COMMUNALES :

Finances : Gérard LECOQ, Véronique JULIENNE, Isabelle DEGUEROIS et Sylvie BREUILS
 Bâtiments communaux et travaux : Gérard LECOQ, Michel BREHIN, Benoît LEPROVOST
 Urbanisme, voirie et environnement : Gérard LECOQ, Véronique JULIENNE, Nicole BASLY, Paul DELABARTHE et Bruno MANCEL
 Assainissement : Gérard LECOQ, Michel BREHIN, Paul DELABARTHE et Bruno MANCEL
 Communication, cérémonie, jeunesse et associations : Gérard LECOQ, Nicole BASLY et Jean-Marc LEGER
 Action sociale : Gérard LECOQ, Marie-Christine SIONNEAU et Nicole LECOURCY
 Commission d'Appel d'Offres : Gérard LECOQ et Isabelle DEGUEROIS

LES ÉLUS PRÉSENTS DANS LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

Gérard LECOQ : Voirie, entretien et infrastructures
 Véronique JULIENNE : Aménagement du territoire, P.L.U.i et gens du voyage
 Michel BREHIN : Littoral, G.E.M.A.P.I., plages, S.P.A.N.C, eau potable / Protection de l'environnement, développement durable et gestion des déchets
 Nicole BASLY : Développement touristique
 Isabelle DEGUEROIS : Finances et mutualisation
 Sylvie BREUILS : Affaires et transports scolaires
 Jean-Marc LEGER : Affaires culturelles, gestion du patrimoine/ Ressources Humaines, administration générale et communication
 Paul DELABARTHE : Développement économique
 Marie-Christine SIONNEAU : Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels

MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE (S.I.V.O.S.) :

Sylvie BREUILS - titulaire
 Jean-Marc LEGER - suppléant

C'EST FAIT

Décidés lors de la dernière mandature, nombre de projets ont pu être réalisés :

- éclairage public de la Doutée - pose de réverbères route de Saint Vaast et dans le quartier Contamine.
- extension du cimetière, création d'un site cinéraire, d'un jardin du souvenir et pose d'un ossuaire
- mise en conformité de la gestion du cimetière avec l'achat du logiciel NeoCim.

Pour ce faire, la société Néocim a procédé à
un relevé topographique par drone
la scannerisation et saisie des titres de concession
la réalisation de photographies des emplacements
la saisie des inhumés

La gestion du cimetière en est améliorée, notamment parce que nous possédons désormais une cartographie interactive avec les photos des emplacements, ce qui permet la recherche graphique d'une concession, d'un concessionnaire, d'un inhumé ou d'un emplacement. Le logiciel permet une gestion automatisée avec système d'alerte pour la reprise des concessions échues ou déclarées abandonnées (Impression automatique des certificats d'affichage, Procès- verbaux, notifications, ...). Il permet également l'impression des Registres obligatoires (Concessions, Inhumés) avec une indexation automatique des impressions (titres de concession, autorisation d'inhumation, autorisation de travaux ...)



Ossuaire



Extension du cimetière avec la création d'un site cinéraire



Columbarium et Jardin du Souvenir

ET AUSSI...

- Réfection des portes de l'église Saint-Martin
- Travaux de voirie route d'Étregy.
- Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin de moins de 20 m2, par délibération n° 2020-25, du Conseil Municipal.
- Pose de buses pour l'écoulement des eaux pluviales par l'entreprise Fontaine et réfection du chemin "Le Rhône".
- Signature d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S. 14) pour l'entretien des Points d'Eau Incendie (P.E.I) et prochainement, mise en place du D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Les P.E.I ont été contrôlés en novembre et le débit des P.E.I. est conforme à la législation en vigueur.



AVANT



Réparation de la porte principale de l'église
APRÈS



remplacement de la porte latérale de l'église



Installation de réverbères route de Saint Vaast-sur-Seulles

C'EST À FAIRE

CE QU'IL RESTE À FAIRE DANS L'IMMÉDIAT :

- végétalisation et fleurissement de l'extension du cimetière.
- sécurité : aménagement des intersections du Pavillon. Les STOPS successifs sont souvent «grillés» ce qui met les contrevenants en situation de contraventions de classe 4. Pour rappel, l'infraction consistant à ne pas respecter l'arrêt à la ligne de stop entraîne la perte de 4 points sur son permis et une amende forfaitaire de 135€ de classe 4.

(Amende minorée de 90€ - Amende majorée de 375€). La réalisation d'un plateau surélevé est plus coûteuse que la pose de ralentisseurs. Le dossier est en cours et la commune est en attente de la réponse de l'A.R.D. et de la gendarmerie. La situation de pandémie en a hélas ralenti l'instruction.



À VENIR :

Courant 2021, la fibre devrait enfin nous parvenir et régler un bon nombre de soucis liés aux connexions Internet. Hélas, alors que l'on parle de la 5G, la téléphonie mobile demeure le parent pauvre dans notre commune et il est bien difficile dans certains secteurs de la commune de passer un coup de fil ! Nous en informons les opérateurs...

ON Y PENSE :

- Ce n'est obligatoire que dans les communes de plus de 2000 habitants (décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994), néanmoins, la commune a décidé de poursuivre l'attribution de noms de rues, certaines le sont déjà, viendra ensuite la numérotation des habitations.

- Développement du territoire : la commune possède deux terrains, l'un au Clos Saint-Martin, le second dans la continuité de l'extension du cimetière, un projet de construction de maisons individuelles est à l'étude.

- **Conservation du patrimoine** : l'église Saint-Martin est classée et est l'objet de toute notre attention.

Outre les travaux déjà engagés, notre intérêt se porte également sur le patrimoine immatériel de notre village, c'est dans cette optique qu'une large place est donnée à l'histoire de Vendes sur notre nouveau site Internet et dans le présent bulletin. **Vous aussi, pouvez y contribuer !**

- **Amélioration du cadre de vie** : le chemin du lavoir a été récemment défriché, vous avez pu l'emprunter cet été. Il est en cours de réhabilitation avec la pose prochaine de buses ou de pierres de guets permettant le franchissement des zones humides.

- optimisation des réseaux d'eaux pluviales et des eaux usées à poursuivre.

- vie associative : avis aux bonnes volontés, un comité des fêtes manque à notre commune.

Bien vivre à Vendes

Gérard LECOQ, Maire de Vendes

Notre liste, décidée à maintenir le bien vivre à Vendes s'efforcera de vous satisfaire à travers l'écoute, la proximité et la communication



Tout en conservant le caractère rural de notre commune, pour les six prochaines années, nous poursuivrons avec un nouveau plan nos investissements en fonction des finances

1. LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE Construction de 3 maisons individuelles sur le même principe que celles du Clos Saint Martin, avec des loyers modérés. Révision de la carte communale (le P.L.U.) sera mis en place dans 6 ans) pour augmenter le nombre de terrains constructibles. Déploiement de la fibre optique fin 2021, début 2022 : numérotation des habitations	2. LA SÉCURITÉ Aménagement d'un parking en face de l'église. Mise en place d'une déviation au niveau de la RD 173 pour limiter la circulation d'engins agricoles dans le Bourg et prévenir ainsi l'état de nos routes. Aménagement de l'accès piéton au Clos Saint Martin, Passerelle réverbérée sur les routes de Saint Vast, Juvigny et au hameau de Contamine
3. LA CONSERVATION DU PATRIMOINE Entretien des bâtiments communaux. Église : réfection des portes latérales/externes, assise du clocher. Mairie : rénovation extérieure/intérieure. La Vendôise : achat d'un congélateur. Finalisation du site ciné-claire : engazonnement et pose d'un assurance	4. L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE Entretien des chemins ruraux et de randonnée. Aménagement de jeux sur le terrain attenant à la Vendôise : consultation de la population
5. L'OPTIMISATION DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES ET D'EAUX USÉES Poursuivre l'entretien des lits filtrants et des fosses septiques avant la prise de compétence assainissement par la C.D.C. Seules Terres et Mer en 2025. Maintenir la rapidité et la qualité des interventions auprès des habitants en cas de panne des réseaux d'assainissement collectif et individuel. Lutte contre les inondations et la pollution : assurer la maîtrise de l'écoulement du réseau d'Eaux Pluviales et des ruissellements	6. MEILLEUX COMMUNIQUER ET INFORMER Edition d'un bulletin communal annuel. Conception d'un site internet
	7. LA VIE ASSOCIATIVE Appel à candidatures pour la création d'un comité des fêtes afin de lutter contre l'isolement et renforcer la proximité, volonté d'animer des activités répondant à des besoins intergénérationnels par l'attribution d'une subvention communale



Tout nouveau, tout beau : le site Internet de la commune est en ligne ! Le site est consultable indifféremment sur tablettes, ordinateurs et même sur smartphones avec sa technologie dite «responsive». Vous y trouverez toute l'activité de notre village, son histoire, ses anecdotes parfois insolites, sa galerie d'images. Vous y trouverez également tous les renseignements pratiques, délibérations et comptes-rendus des conseils municipaux. Son adresse : www.mairievendes.fr

QR CODE pour accéder directement au site



www.mairievendes.fr

Vos contributions sur le site sont les bienvenues, vous pouvez à tout moment faire vos suggestions en nous contactant via l'adresse contact@mairievendes.fr ou en utilisant le formulaire présent sur le site.

Proposition de mettre au service des vendois une page "petites annonces" sur notre site Internet (emploi, offres, bénévolat...).

Nous attendons vos annonces. La page sera créée dès réception de vos annonces.

Adresse : contact@mairievendes.fr

**PETITES
ANNONCES**

**CONCOURS
SPÉCIAL JEUNES :**

A vos crayons ! Vendes vous inspire ?

Envoyez vos productions !

Règlement : concours ouvert à tous les enfants et jeunes âgés de 4 à 16 ans du 1er janvier 2021 au 1er juin 2021. La participation est gratuite.

Un seul dessin par personne représentatif de Vendes (maison, monument, paysage, animal...)

Formats acceptés : A4 - A3 y compris formats numériques.

Un formulaire de participation, à télécharger sur le site de la commune (rubrique "concours"), doit accompagner chaque contribution. Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom et l'âge du participant, ainsi que son adresse, la technique utilisée (peinture, crayons de couleur, feutres, moyens numériques) et le titre. Toutes vos contributions seront présentées sur le site dans la section "concours" au fur et à mesure des envois.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des 2 catégories suivantes : 1ère catégorie : 4 à 10 ans - 2nde catégorie : 11 à 16 ans.

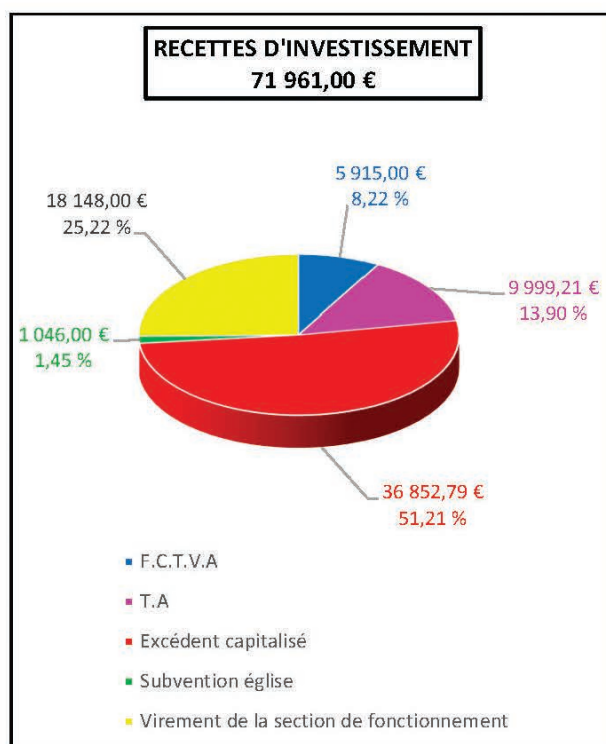
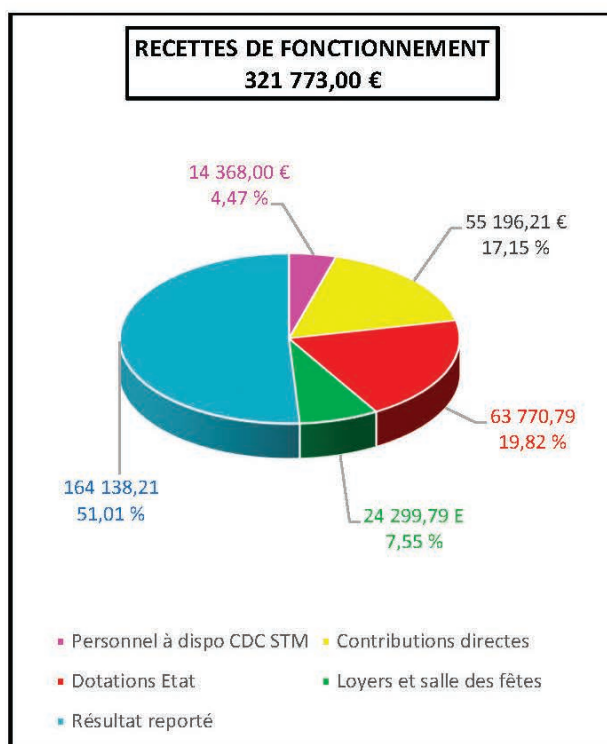
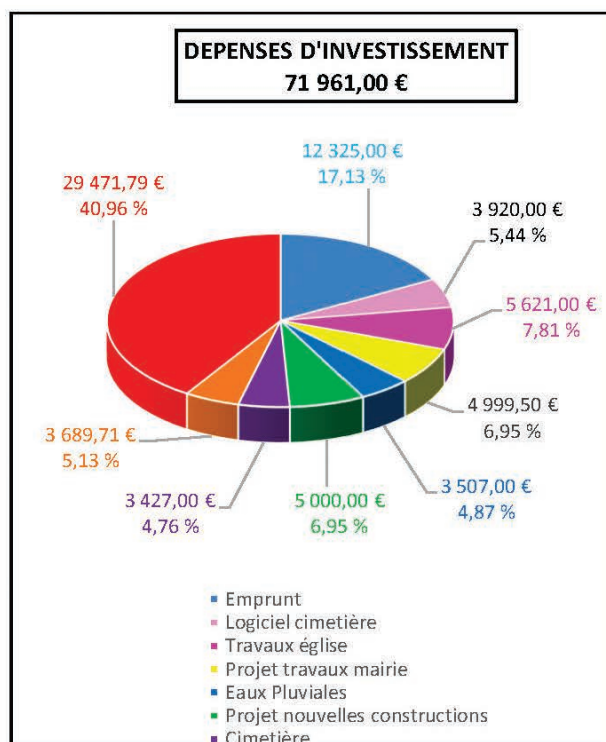
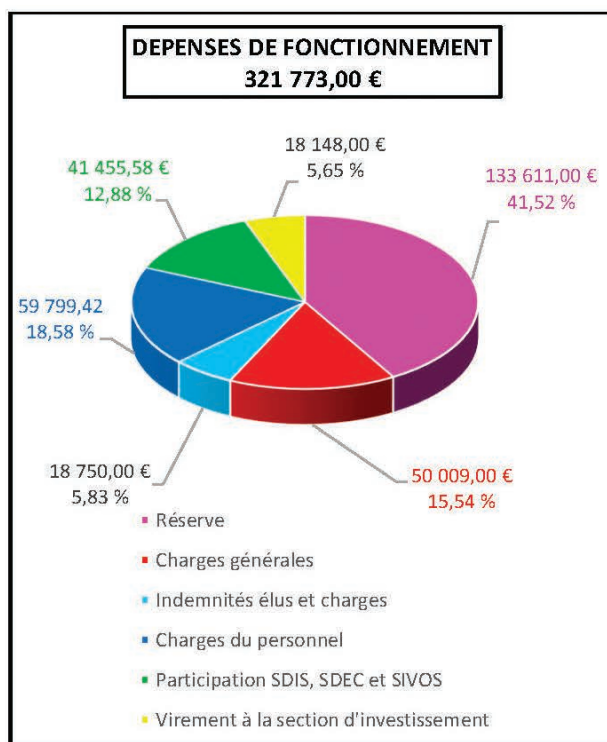
Prix attribués : prix du jury d'une valeur de 50 € - prix du public d'une valeur de 20 €

Prix du jury : un jury se réunira début juin et sélectionnera pour chaque catégorie le "vainqueur".

Prix du public : le public pourra voter directement à partir du site Internet (rubrique "concours") pour chacune des deux catégories. Les résultats seront affichés en mairie et sur le site Internet de la commune.

ENVOYEZ VOS ŒUVRES à contact@mairievendes.fr ou adressez-les en mairie.

BUDGET PRINCIPAL 2020



Taux d'imposition 2020 :			
	Taux	Bases d'imposition	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation (1)	10,72%	223 400 €	23 948€
Taxe foncière sur le bâti	4,69%	136 800 €	6 420 €
Taxe foncière sur le non bâti	18,69%	33 100 €	6 187 €

(1) Pour rappel, la taxe d'habitation a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80 % des Français, qui ne la payent plus à compter de 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Une augmentation de 1,129 % a été votée par le Conseil Municipal sur les taux des impôts locaux pour suivre l'évolution de l'inflation, permettre de faire face au fonctionnement courant dans de bonnes conditions, et financer les projets d'investissements nouveaux sans trop peser sur l'effort fiscal des contribuables de notre commune. Un juste équilibre a été recherché.

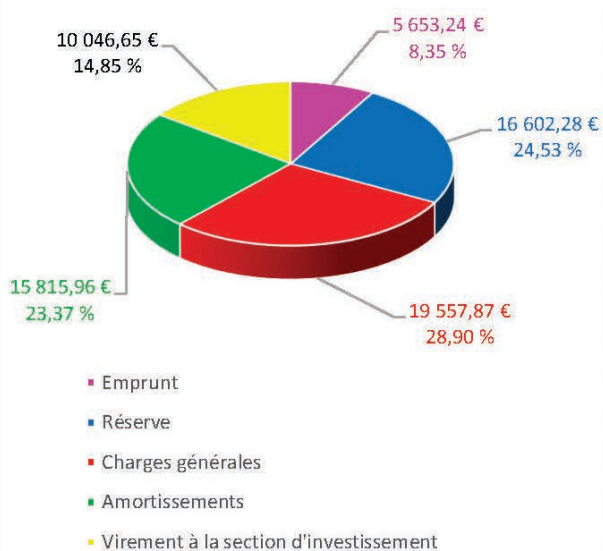
SUBVENTIONS VOTÉES 2020

Subventions votées

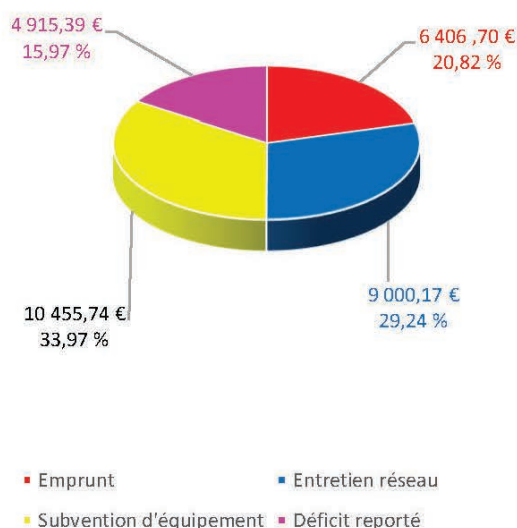
ACPG CATM SECTION	100 €
A.D.M.R.	300 €
CLUB AGE D'OR DES 3 VILLAGES	200 €
ASSOCIATION AINES DU CANTON	161 €
La MAGIE DE LIRE	70 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
AUTRES	69 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

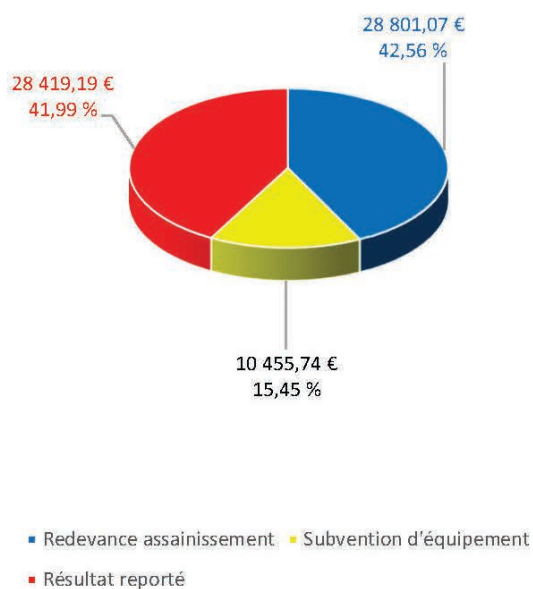
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 67 676,00 €



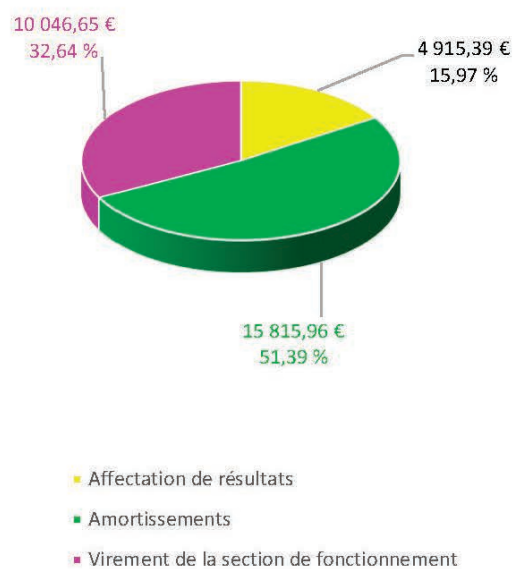
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 30 778,00 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 67 676,00 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 30 778,00 €



PAROLE DE VENDOISE : MADELEINE RACONTE

Madeleine est née en 1927 à Torteval-Quesnay. C'est durant le Front Populaire que Madeleine s'installe à Vendes en 1936. Ses parents recherchaient depuis un moment une ferme plus grande et c'est dans notre commune que la famille s'installe, là où demeurent actuellement Madame, Monsieur Julianne. C'est dire combien Madeleine est la mémoire de notre commune. Elle se souvient de l'école qu'elle quitte en 1940 à l'âge de treize ans. Dans la «vieille école» 32 élèves studieux usaient leur fond de culotte sur les bancs inconfortables. En 1955, grâce à la construction d'une seconde école, on pouvait procéder à l'appel de 52 élèves assidus. Hélas, Madeleine passera toute son adolescence dans un pays en guerre. Son père, Raymond Guesnet, déjà trop âgé pour aller au front, se retrouve en tenue militaire à garder les dépôts de pétrole de Rouen, on est en 1939. Le hasard fait parfois bien les choses, Raymond y retrouve Monsieur Debon, lui aussi en tenue militaire, qui sera longtemps maire de la commune. Mais 1940 approche et c'est la débâcle. L'armée française est défaite, Raymond fuit, il quitte Rouen et est bientôt recueilli dans une ferme ornaise. On y brûle ses frusques militaires, on l'équipe de vêtements civils et on le cache quelques jours. Puis il repart, bien décidé à rentrer à Vendes. Quelques jours suffiront, Raymond reprendra vite la tête de son exploitation sans être davantage inquiété. Trois de ses frères ont moins de chance, arrêtés par les nazis, ils restent prisonniers en Allemagne. Quant au futur mari de Madeleine, il a 20 ans en 1943. Marcel est réquisitionné par la S.T.O. (Service du Travail Obligatoire) comme des centaines de milliers de travailleurs français, contre son gré, il est envoyé en Allemagne, les nazis voulant compenser le manque de main-d'œuvre dû à l'envoi d'un grand nombre de soldats allemands sur le front de l'Est, où la situation ne cessait de se dégrader. Mais après un an passé à travailler pour les allemands, Marcel obtient une courte permission pour revoir sa famille. Marcel refuse de retourner en Allemagne et se cache à Jurques. Il attendra 1948 pour épouser et donner son nom à Madeleine. Madeleine et Marcel Lelièvre pourront filer, après guerre, des jours heureux. Mais la guerre est longue et difficile pour tout le monde ; revenons à 1940, les allemands sont dans les parages, ils occupent les châteaux de Juvigny, de Vendes et de Saint Vaast. En mars 1944, un régiment allemand s'installe à Vendes durant deux mois, les soldats s'installent dans les maisons, obligeant les habitants à les recevoir et réquisitionnant la moitié des

logements. En France depuis déjà quatre ans, les soldats de la Wehrmacht balbutient quelques mots de français, ils achètent le lait, le beurre de la ferme et agissent avec correction mais ce sera une toute autre histoire le lendemain du débarquement. Tanks et camions arrivent à Vendes chargés de SS. Plus question de commercer, c'est de force qu'ils exigent œufs et volailles. Madeleine en frémit encore et relate l'épisode où le pistolet du SS est pointé sur elle alors que l'homme exige des œufs. Il n'y avait pourtant plus grand chose à manger, seul un cochonnet conservé par Raymond dans l'espoir qu'il engraisse un peu et quelques volailles ; le tout allait être tué sur le champ et volé par les allemands. Les jours difficiles allaient suivre. Raymond, comme tant d'autres, allait creuser une tranchée non loin de la maison, cette tranchée servirait à passer la nuit, en se recouvrant de "bourrées" (fagots de bois) pour se protéger des bombes et des roquettes envoyées par les Typhoon ; on disait qu'il était encore plus dangereux de rester dans la maison. Une fois, après avoir passé une nuit dans cette tranchée de fortune, quelle ne fut pas la surprise ! Quatre allemands s'étaient réfugiés dans la salle à manger ; repus, ils dormaient après avoir dévoré les maigres galettes préparées la veille. La petite famille allait devoir rester le ventre vide. Du 6 au 18 juin, Madeleine, sa sœur son frère et ses parents allaient dormir dans cette foutue tranchée inconfortable. Dehors c'était l'horreur, tout le bétail avait été décimé, toutes les vaches étaient tuées. Il ne restait que le cheval qu'on protégeait tant bien que mal. Le 17 ou le 18 juin, ce n'était plus possible, les parents de Madeleine décident de partir. On attelle le cheval à la carriole, et c'est l'exode ! Partout les gens fuient sans trop savoir où aller. Madeleine a alors 17 ans, c'est une très jolie jeune fille qui ne laisse pas indifférents les garçons. Première halte à Banneville-sur-Ajon, puis Vassy. Là, la famille est accueillie, la solidarité joue à plein, l'étable est mise à la disposition des fugitifs. « Nous traversons l'Orne, la Mayenne jusqu'en Maine-et-Loire, passant de centre d'accueil en centre d'accueil. Hébergés au château de Craon puis accueillis par Madame et Monsieur de Bodard de la Jacopière, famille du Maréchal Leclerc, au château de la Fauille à L'Hostellerie-de-Flée rattachée maintenant à la commune de Segré-en-Anjou. Là, nous allions nous installer dans les boxes à chevaux et rendre quelques services et travaux en attendant la fin de la guerre. Lors du retour, la guerre terminée, nous ne retrouvions plus la solidarité connue lors de l'exode, il n'y



Madeleine à 20 ans



avait plus de centres d'accueil comme nous les avons connus. En septembre, on retrouvait enfin la ferme de mes parents, hélas toute abîmée, carreaux cassés, toiture percée, il pleuvait dans la maison comme dans toutes celles de la commune. Mon père avait attaché le cheval Bayard au piquet, l'herbe était longue et grasse, le percheron paissait tranquillement et méthodiquement... autour de filaments étranges ... qui reliaient autant de mines antipersonnel de la taille de gobelets... Bayard, un miraculé ! » Puis Madeleine rencontre Marcel qui l'épouse un certain 2 octobre 1948. Marcel est charpentier jusqu'en 1959. Tous deux louent d'abord la ferme près du lavoir de Vendes, puis achètent la propriété en 1972 avec 8 hectares de terre. La guerre laissera des traces indélébiles, Madeleine se souvient encore des quatre-vingts morts de Tilly-sur-Seulles lors du creusement d'une énorme tranchée et des pauvres vendois après-guerre, victimes des mines dissimulées ça et là, elle se souvient de Pierre Lelantier et de Madame Laignel qui, ramassant les pommes de terre, ont sauté sur une mine dissimulée, ou encore de René Cambise, tué à Juvigny par une grenade perdue, en ramassant le foin; ou encore de Jacques Lebosquin tué durant l'exode à Villers-Bocage et aussi d'André Surcouf et d'Albert

Leromain tués dans l'est de la France. Nous avons beaucoup parlé avec Madeleine et nous continuerons de le faire, moi qui ne suis vendois que depuis peu et qui aspire à connaître l'histoire de notre commune. Madeleine continue à partager ses souvenirs, elle a participé longtemps après la guerre à des groupes de paroles afin d'informer les plus jeunes, elle a également «adopté» la tombe du jeune Maddocks, fils unique d'une malheureuse famille britannique endeuillée, inhumé loin de chez lui, à Hotot-les-Bagues. Madeleine a reçu un courrier des parents du jeune Maddocks reconnaissants, à pleurer.

Propos recueillis par JM LEGER.

DERNIERS COMMERCES VENDOIS : LA BOUCHERIE

Vous vous demandez peut-être pourquoi l'un des chemins traversant Vendes se nomme *Chemin de la Boucherie* ? Sachez que le dernier commerce du village fut définitivement fermé en 1981. Raymond et Andrée TARDIF étaient bouchers à Vendes de 1955 à 1980. Raymond Tardif était également conseiller municipal sous le mandat de M. DEBON, alors maire de la commune. Les plus anciens se souviennent du Tube Citroën de Raymond qui parcourait nos campagnes. Nous devons ces images d'archives à Mme Maud JALLAIS, fille du couple TARDIF et à M. Régis BODRUG, artiste plasticien bien connu dans la région et neveu de Raymond et Andrée.



Raymond Tardif, boucher de Vendes jusqu'en 1981



Raymond assurait les ventes à l'aide de son Tube Citroën



Andrée Tardif Bossard vers 1970



La boucherie et son enseigne



Course cycliste devant la boucherie



Marcel-Basile Bodrug, Michel et Régis Bodrug avec Maud Tardif



Un dimanche sur les bords de l'Orne, saurez-vous reconnaître les protagonistes ?

PRIX COURANT			
		LE KILO	
		BOEUF	VEAU
Filet	51.00	Escalope	41.00
Faux-filet	41.00	Noix	42.00
Rumsteck	44.00	Quasi	38.00
Entrecôtes	48.00	Filet-Rognon	34.00
Tranche	42.00	Côtes	32.00
Bavette	38.00	Epaule	38.00
Bifteck	40.00	Jarret	26.00
Gîte-noix	34.00	Poitrine	22.00
Paleron	28.00	Collet	26.00
Epaule avec os	18.00		
" sans os	22.00	MOUTON	
Jarret	18.00	Gigot	38.00
Plat-de-côtes	13.00	Epaule	35.00
Poitrine	11.00	Filet	46.00
Collier	18.00	Côtelettes	44.00
Flanchet	14.00	Poitrine	18.00
		Collet	28.00

Derniers tarifs de la viande en 1980

Retrouvez sur le site www.mairievendes.fr d'autres images d'archives rubrique « Patrimoine » Pour publications futures, nous recherchons des images d'archives concernant les écoles et l'ancienne maison de retraite.

SARL SUZANNE

14250 JUVIGNY-SUR-SEULLES
Tél. 09 61 48 00 60 - 06 12 60 11 12



TOUS TRAVAUX AGRICOLES

Brassage de pommes - Élagage - Vidange fosse

sarl.suzanne@orange.fr

GARAGE VÉRITÉ

Richard



ENTRETIEN & REPARATION
DE VOS VEHICULES
MODERNES ET DE COLLECTION

LES COURTES PIECES - 14250 VENDES

02 31 80 42 18 - 06 21 42 20 96



MENUISERIE
EBENISTERIE
AGENCEMENT

Z.A des Noires Terres
rue des fours à chaux
14310 VILLERS BOCAGE



Tél. 02 31 25 09 60 Fax. 02 31 25 04 54



GAEC LELIEVRE
MARAICHER

le haut juvigny
14250 Juvigny sur seules
02.31.80.86.15

DU PRODUCTEUR AU
CONSOMMATEUR



Sarl JFE PELCERF
Frédéric et Élodie

CHARPENTE - COUVERTURE
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES



Tél. 02-31-68-75-44
06 64 88 46 27
joel.pelcerf@orange.fr

En partenariat
avec **SynElios**
Tél. 06 13 17 76 01

BIEN VIVRE À VENDES

Bien vivre à Vendes, c'est avant tout agir dans le respect de l'autre, à commencer par le respect des règles communes, parmi lesquelles l'attention portée aux déchets sur les parties communes, ramassons les bacs après collecte, prenons garde aux déchets renversés, empêchons le dépôt sauvage d'objets près des conteneurs de tri sélectif. Respectons les horaires concernant les nuisances sonores, les limitations de vitesse. En une phrase, bien vivre à Vendes, c'est être toujours bienveillant envers autrui en respect avec l'environnement.

RAPPEL NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- le samedi de 10h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00
- le dimanche de 10h00 à 12h30.

Les nuisances musicales ou verbales sont interdites.

(Arrêté municipal du 6 mai 2019)



FEUX ET BRÛLAGE DES DÉCHETS

Les feux et brûlage de déchets sont interdits. (Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental RSD)

ORDURES MÉNAGÈRES

Ordures ménagères (sacs noirs dans les bacs mis à disposition par Collectéa) et déchets sélectifs (sacs jaunes). La collecte a lieu tous les mercredis. Sortir bacs et/ou sacs la veille au soir et veiller à rentrer votre bac le plus rapidement possible après collecte. Les collectes sont maintenues les jours fériés, sauf Noël et 1er janvier. Les sacs jaunes sont à votre disposition en Mairie.

Pour promouvoir la pratique du compostage individuel et réduire les déchets de jardin et de cuisine à la source, le SEROC vous propose un composteur. (voir conditions sur le site du SEROC)

Coordonnées du SEROC : 1, rue Marcel Fauvel – ZAC de Bellefontaine – 14001 BAYEUX / tél. 02.31.51.69.60
site : www.seroc14.fr/consignesdetri.fr

LE TRI DANS LES SACS JAUNES CHANGE !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et bidons en plastique pouvaient être déposés dans le sac jaune aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne pouvait pas les recycler. Désormais, à partir du 1er octobre 2020, vous pourrez déposer :

**TOUS LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS**



CARTES DÉCHÈTERIE

Téléchargez le formulaire de demande sur <http://mairievendes.fr/vivre-a-vendes/> Fournir également au SEROC un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

ASSAINISSEMENT

L'entreprise Duval était jusqu'à maintenant notre prestataire principal pour l'assainissement, notamment pour les vidanges des fosses. Mettant fin à son activité, la commune a procédé à une mise en concurrence, et c'est l'entreprise Suzanne qui prendra la suite. l'entreprise SUZANNE s'est engagée, à la demande du Maire, de garantir la même qualité et rapidité d'intervention que le précédent prestataire.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir les cours d'eau présents sur sa propriété du 1er juillet au 31 octobre de chaque année. (Vous vous référerez à l'arrêté préfectoral détaillé sur le site Internet, rubrique "Règles pour le bien vivre à Vendes")

CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Les familles ont le choix entre les concessions suivantes :

- Une fosse, en terrain commun, sans caveau et pour une durée de 5 ans. L'emplacement est gratuit.
- Une concession individuelle : au bénéfice d'une personne expressément désignée ;
- Une concession collective : au bénéfice de personnes expressément désignées, qu'il y ait un lien de parenté ou pas ;
- Une concession familiale : au bénéfice du défunt, de ses ascendants, descendants, affiliés sauf des personnes expressément nommées.

Suite à la mise en place du logiciel de gestion NeoCim, les tarifs des concessions seront prochainement ajustés.

Vous pouvez consulter sur le site Internet www.mairievendes.fr le règlement actualisé du cimetière communal.



MAIRIE

PERSONNEL MUNICIPAL ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Bien vous recevoir en mairie est une de nos priorités. Vous serez reçu par **Céline Sola**, secrétaire de mairie. Jusqu'en septembre, Madame Sola intervenait 11 heures en mairie. Pour mieux servir les intérêts de Vendes, le conseil municipal a décidé d'augmenter le temps de présence de notre secrétaire en portant le nombre d'heures hebdomadaire à 18 heures à compter du 1er octobre 2020. Les horaires de permanences en direction du public sont désormais : **les lundis de 10h à 12h30 et les mercredis de 14h à 16h30. Vous pourrez venir également sur rendez-vous.**

Contacts :

Commune Vendes

Numéro de téléphone 02 31 80 46 67

Adresse Mail mairievendes@orange.fr

David Lucas assure quant à lui l'entretien des espaces verts pour que Vendes soit toujours agréable à vivre et à traverser.

SALLE DES FÊTES

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, la salle des fêtes « La Vendoise » est demeurée fermée durant de longs mois. L'ouverture à la location pourra, en fonction de l'évolution de la pandémie, être rétablie ou suspendue. Pour tout renseignement concernant la location de la salle des fêtes, veuillez vous adresser à Madame Nicole Basly.

Tel. 02.31.80.53.38



TARIFS DE LOCATION DE LA VENDOISE

TARIFS WEEK END : 200 €

TARIF JOURNEE : 150 €

TARIF VIN D'HONNEUR : 75 €

Le contrat de location est disponible sur le site Internet rubrique « Vivre à Vendes »

ÉTAT-CIVIL – NAISSANCES

Bienvenue à Fleur, Luka et Gabin

Naissances :

Fleur, Éléonore Éva HOUEL, le 28/01/2020

Luka, Théo, Charlie NETCHITAÏLOFF, le 27/02/2020

Gabin, Dominique, Christophe BARBE, le 26/03/2020

Retrouvez toutes les démarches détaillées sur notre site Internet à l'adresse <http://mairievendes.fr/vos-demarches/>

DÉCLARATION VIDE-GRENIER

Un particulier peut faire une à deux ventes au déballage par an à son domicile. Pour ce faire, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable (CERFA n° 13939*01).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire à partir de 16 ans et régularisation possible jusqu'à 25 ans selon le cas.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Cette démarche peut se faire dans la mairie de votre choix à condition qu'elle dispose du système biométrique (Bayeux, Tilly-sur-Seulles, Trévières, Balleroy, Verson, Caen, etc.). Les délais d'obtention varient selon les mairies.

Pré-demande sur service-public.fr

ou <https://passeports.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport> et prendre rendez-vous dans la mairie équipée du système de recueil de la

demande.

URBANISME

Tous les dossiers d'urbanisme sont instruits par BESSIN URBANISME.

La commune est dotée d'une carte communale consultable sur le site www.mairievendes.fr rubrique "urbanisme". Vous y retrouverez également tous les documents annexes.

Le dépôt de demandes d'autorisation est obligatoire pour :

- toute création de plancher ;
- toute modification d'aspect extérieure ;
- toute construction d'annexe excédant 5 m² ;
- tout changement de destination ;
- tout projet de clôture ou pose de portail.

Selon le projet, un dossier de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable devra être constitué en 5 exemplaires et déposé en mairie.

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie pour vous aider dans vos démarches. Renseignements complémentaires : Carte Communale et annexes à l'adresse <http://mairievendes.fr/urbanisme-carte-communale/>

Monsieur LEGUILLON, architecte conseil du CAUE, peut également vous recevoir sur rendez-vous (mairie de BAYEUX, CREULLY ou CAEN) pour des conseils en architecture, procéder à une pré-étude de votre projet et vérifier sa faisabilité par rapport au règlement en vigueur. Ce service est gratuit.

<https://www.caue14.fr> / Tel. 02.31.15.59.60 / email : contact@caue14.fr

ADRESSES UTILES

P.M.I. ET ASSISTANTE SOCIALE

Centre médico-social : 3 bis, rue Nouvelle Saint-Manvieu-Norrey tél. 02 31 80 67 28

A.D.M.R.

Association d'aide à domicile, membre du réseau A.D.M.R., titulaire de l'agrément Qualité délivré par le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la cohésion sociale. L'A.D.M.R. intervient sur 15 communes : Bucéels, Condé sur Seulles, Chouain, Cristot, Fontenay le Pesnel, Ellon, Hottot les Bagues, Juvigny sur Seulles, Lingèvres, Longraye, Nonant, Saint Vaast sur Seulles, Tessel, Tilly sur Seulles et Vendes.

Le local de L' A.D.M.R est situé rue du Bois d'Orceau 14250 TILLY-SUR-SEULLES - Tél. : 02 31 80 21 48.

C.L.I.C.

AIDE À LA PERSONNE



C.L.I.C. du Bessin

3, rue François Coulet 14400 Bayeux

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil destinés aux personnes âgées, à leurs familles et aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Les C.L.I.C. assurent un accueil personnalisé gratuit et confidentiel quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de sa famille, des services sociaux, du médecin traitant, d'une structure médico-sociale ou hospitalière...

C.L.I.C : 02.31.51.10.72 et l'adresse mail : clicbessin@calvados.f



NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15

SAPEURS POMPIERS : 18

POLICE OU GENDARMERIE : 17

URGENCES CHU ADULTES : 116.117 (tous les soirs à partir de 20h, les week-ends à partir du samedi midi et les jours fériés)

SOS MÉDECINS : 36 24

CENTRE ANTIPOISON ET TOXICOVIGILANCE d'Angers) : 02.41.48.21.21

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN : 112

URGENCE SOCIALE POUR LES SANS ABRI : 115

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES : 3919

COLLECTIF FÉMINISTES CONTRE LE VIOL : 0.800.05.95.95

TABAC SERVICE : 3989

ÉCOUTE CANNABIS : 0.811.91.20.20

URGENCES INFOS DROGUES : 0.800.23.13.13

ÉCOUTE ALCOOL : 0.980.980.930

ENFANCE EN DANGER : 119

ENFANTS DISPARUS : 116

ACCOMPAGNEMENT FIN DE VIE : 0.811.020.300

SIDA INFO SERVICE : 0.800.840.800

SOS AMITIÉS : 02.31.44.89.89

La Communauté de communes Seules Terre et Mer regroupe 28 communes dont Vendes. La communauté de communes Seules Terre et Mer exerce différentes compétences qui sont les suivantes :

- Aménagement de l'Espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale
- Création et gestion de maisons de services au public
- Elaboration avec la Région et le Département d'un projet culturel territorial
- Création d'équipements ou d'aménagements touristiques
- Surveillance des plages
- Fourrière Animale
- Création et gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Horaires d'ouverture de l'accueil de S.T.M.

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

10 Place Edmond Paillaud - 14 480 Creully-sur-Seules (Creully)

02 31 77 72 77

E-mail : contact@cdc-stm.fr - <http://www.seules-terre-mer.fr>



LES ÉCOLES

École des DEUX FONTAINES (carte scolaire)

FONTENAY-LE-PESNEL

Rue de l'École (maternelle et élémentaire)

14 250 Fontenay-le-Pesnel

Direction : Claire Gautherin

02 31 80 94 12

École JACQUES PRÉVERT (sur dérogation)

TILLY-SUR-SEULLES

95 rue du Bois d'Orceau

14 250 Tilly-sur-Seules

Maternelle : Christophe Houlette

02 31 80 86 83

Elémentaire : Hélène Daubigny

02 31 80 82 67

École privée du Sacré-Coeur Tilly-sur-Seules du CP au CM2

Tel. 02 31 80 80 77

3 Rue de la Libération, 14250 Tilly-sur-Seules

LE COLLÈGE

Collège du Bois d'Orceau Tilly-sur-Seules de la 6ème à la 3ème.

Tel . 02 31 80 80 54

93 r Bois D'Orceau, 14250 TILLY SUR SEULLES

LOCAL JEUNES

Le local jeunes de Creully-sur-Seules (Creully) accueille les jeunes de 11 à 17 ans (ou 10 ans et en 6ème.) Il est ouvert tous les mercredis de 13h30 à 18h00 ou 18h30, les vendredis de 17h00 à 19h00 (19h00 – 23h00 pour les 14-17 ans une fois par mois), les samedis de 13h30 à 17h30 et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

CENTRES DE LOISIRS

Deux centres de loisirs sont ouverts toute l'année, l'un situé à Creully-sur-Seules, le second à Tilly-sur-Seules. Ouverts tous les mercredis et vacances scolaires.

Tilly-sur-Seules : 02.31.08.31.53 / 06.37.35.02.63

Creully-sur-Seules : 02.31.08.30.14 / 06.84.64.30.34

CULTURE ET TOURISME

Pensez à consulter la page Internet de STM

http://www.seules-terre-mer.fr/culture_et_tourisme.html

À l'heure où nous imprimons et en attendant le vaccin, trois types de tests pour dépister la Covid-19 sont disponibles : le RT-PCR, le sérologique et l'antigénique. Le test **RT-PCR** nécessite un prélèvement naso-pharyngé par écouvillonnage : des cellules nasales profondes sont prélevées à l'aide d'un écouvillon (une sorte de long coton-tige) que l'on insère dans les narines, jusqu'à 15 cm environ, le délai d'obtention du résultat est variable, (en théorie 3 à 6 heures) car une analyse en laboratoire est nécessaire. Comme les tests PCR, les tests **antigéniques** sont réalisés à partir d'un prélèvement nasopharyngé par écouvillonnage. Le résultat est disponible en 15-30 minutes seulement. Quant aux tests **sérologiques**, ils permettent, grâce à un prélèvement sanguin, de détecter la présence d'anticorps. Ainsi, on peut connaître le statut immunitaire d'une personne, en clair, savoir si elle a été infectée par le virus dans le passé. Contrairement aux tests virologiques, les tests sérologiques ne permettent donc pas d'établir un diagnostic.

Où se faire dépister ?

Les centres de dépistage permanents

Afin de faciliter l'accès au test virologique (RT-PCR), le gouvernement a mis au point un annuaire regroupant tous les sites de dépistage permanents, généralement des laboratoires d'analyses médicales. L'annuaire est disponible sur le site *sante.fr* ou sur le site du ministère de la Santé, onglet "Sites de prélèvements". Le site *jemefaisdepister.fr* recense également l'ensemble des laboratoires dispensant des tests Covid-19 près de votre domicile. Vous aurez alors la possibilité d'activer la géolocalisation pour permettre d'améliorer les résultats.

Les tentes et drives de dépistage

On peut donc y accéder en voiture, en deux-roues, ou encore à pied. Les tests effectués en "drive" sont le plus souvent des tests virologiques par RT-PCR, mais certains laboratoires proposent également de réaliser des tests sérologiques de cette manière.

Les "drives" de dépistage sont principalement destinés aux patients symptomatiques et potentiellement contaminants. Ils permettent de réaliser les prélèvements nécessaires aux tests de dépistage en dehors des laboratoires, afin de limiter les risques de transmission du coronavirus.

Les tests Covid en entreprise

Certaines entreprises proposent à leurs employés de se faire tester sur leur lieu de travail. Cependant, aucune entreprise ne peut l'imposer.

Les tests de dépistage à domicile

Pour les patients ayant des symptômes de la Covid-19 et une ordonnance médicale, il est possible d'être testé à domicile par des équipes médicales qui se déplaceront si le médecin le juge nécessaire.

Les tests antigéniques en pharmacie et à l'aéroport

Les pharmaciens d'officine sont désormais autorisés à réaliser des tests antigéniques Covid-19. Les résultats sont donnés dans les minutes qui suivent le prélèvement.

Quel prix pour un test PCR, sérologique ou antigénique ? Est-ce remboursé ?

Un test PCR réalisé en laboratoire de ville coûte 54 euros. Il est désormais intégralement remboursé, sans prescription médicale que l'on présente ou non des symptômes.

Un test sérologique Elisa ou TDR peut être remboursé à 100 %, à condition d'être réalisé sur prescription médicale et qu'il s'agisse bien d'un test homologué par le Centre national de référence (CNR). Les prix de référence fixés pour le remboursement des tests sérologiques sont de 12,15 euros pour un test ELISA et de 9,45 euros pour un TDR.

Seuls les tests antigéniques autorisés par le ministère de la Santé sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale (c'est le cas pour ceux réalisés en pharmacies).

Conduite à avoir en cas de symptômes

1 – J'AI DES SYMPTÔMES : J'APPELLE MON MÉDECIN TRAITANT

Mon médecin m'a prescrit un test à réaliser rapidement et m'oriente vers un centre de dépistage. Ce test se fait à partir d'un prélèvement nasal. Les pharmaciens d'officine sont désormais autorisés à réaliser des tests antigéniques Covid-19.	S'il s'agit d'un test RT-PCR, je reste chez moi en attendant le résultat	Je porte un masque et je respecte les gestes barrières
--	--	--

2 – JE LISTE LES PERSONNES QUE J'AURAIS PU CONTAMINER

J'ai informé le médecin des personnes de mon entourage familial, amical ou professionnel avec qui j'ai été en contact au cours des 48 heures avant l'apparition des symptômes.	Test positif : l'assurance maladie m'appelle et contactera toutes les personnes contact pour qu'elles s'isolent, surveillent leur état et se fassent tester à leur tour.	Test négatif : j'appelle mon médecin et respecte ses consignes.
--	--	---

3 – MON TEST EST POSITIF : QUE FAIRE ?

- Je prends ma température 2 fois par jour. - En cas de fièvre ou de maux de tête, je peux prendre du paracétamol : 1 gramme, 3 fois par jour maximum (3 grammes par jour au total). - Je ne dois pas prendre d'ibuprofène, ni un autre anti-inflammatoire.	- Si je prends un traitement pour une autre maladie, je le continue. En cas de doute sur un médicament, j'appelle mon médecin. - Je ne prends pas d'autre traitement sans en avoir parlé à mon médecin ou mon pharmacien.	- Je n'hésite pas à téléphoner à mon médecin si j'ai un doute ou si je présente des symptômes inhabituels, ou pour tout autre problème de santé. Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).
---	--	--

4 – JE RESTE ISOLÉ COMBIEN DE TEMPS ?

Mon médecin me le précisera mais je dois être isolé au minimum 7 jours après l'apparition des premiers signes de la maladie. À la fin de cette période, si je n'ai plus de signes de la maladie, je peux sortir de l'isolement.	Pendant les 7 jours suivant la fin de mon isolement, je porte rigoureusement un masque et respecte strictement les mesures barrières.	- Si au bout de ces 7 jours, j'ai encore de la fièvre, je dois rester isolé. Une fois que je n'ai plus de fièvre, j'attends 2 jours avant de mettre fin à mon isolement. - Si nécessaire, un arrêt de travail me sera donné.
---	---	---

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

0 800 130 000

(appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus



CÉLÉBRATIONS COMMÉMORATIVES

Cette année, confinement oblige, nous n'avons pas été autorisés à célébrer comme à l'accoutumée, l'armistice du 11 novembre. Ce n'est que partie remise, espérons que le printemps nous apporte un répit et que nous puissions honorer les victimes des conflits passés en déposant une gerbe au monument aux morts. À propos, savez-vous quand fut inauguré le monument aux morts de Vendes ? Eh bien c'est en 1961 sous la mandature de M. Debon. Michel Bréhin a fouillé dans ses archives et nous a déniché quelques clichés de l'époque.

Sur la première photographie, on y voit au premier plan, M. Tardif suivi du maire de l'époque, M. Debon, portant le Christ; à leur gauche, M. Pelcerf, M. Dubois, M. Debaudre et M. Graves ; c'était le 10 septembre 1961 lors de l'inauguration du monument aux morts.



10 septembre 1961 :
Inauguration du monument aux
morts de Vendes

Pour les plus jeunes : l'Armistice de 1918, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), aussi appelée la Grande Guerre. ... Cette date marque la victoire des Alliés et la défaite totale de l'Allemagne.



Pour les plus jeunes : Un monument aux morts est un monument érigé pour commémorer et honorer les soldats et plus généralement les personnes tuées ou disparues par faits de guerre. ⁽¹⁾

⁽¹⁾source Wikipédia

L C N E N O H R S R I O V A L F C G U T
 B S I M Z N O R M A N D I E A E Ç Ç J E
 O Ç L S I X U M O Ç O N D O U T E E W Z
 U H B J Z P A V I L L O N P E L B N X E
 C R U O B A L K L S S L O S E N R U O T
 H F R I M A S G C E E E I R I A M J Y S
 E S E N G A P M A C E S O D A V L A C E
 R E X I R V F U P E N O U E E I V N M H
 I N W T O E D T D I N B Y N G T J X O C
 E I G R K N H S L P A D T U I Z E D R A
 E F S A E D M E A S E R B M E C E D G V
 G N Z M G O A U N E T C O M N H T B E D
 L O W T A I I O R T H N C O H A R H R R
 I C T N L S S X U R Ç J E C N M E I U E
 S P X I L E U S O U P K P M T P G U I V
 E W S A I A E R J O F P B X U S Y B S I
 W D N S V D O L W C E M J Z M N Z H S H
 E U Ç E N U X D I V O C B D H I O U E R
 J X H E T W M M A R A I C H A G E M A Ç
 I C V E H E R B A G E Z Q A N G I B U Q

ANNEE
 BLE
 BOUCHERIE
 CALVADOS
 CAMPAGNE
 CHAMPS
 CHEVAUX
 COMMUNE
 CONFINES
 COURTESPIECES
 COVID
 DECEMBRE
 DOUTEE
 EGLISE
 ETREGY
 FRIMAS
 HERBAGE
 HIVER
 JOURNAL
 LABOUR
 LAVOIR
 LIN
 MAIRIE
 MAIS
 MARAICHAGE
 MONUMENT
 NEIGE
 NORMANDIE
 ORGE
 OUEST
 PAVILLON
 RHONE
 ROUTE
 RUISSEAU
 SAINTMARTIN
 TOURNESOLS
 VACHES
 VENDES
 VENDOISE
 VILLAGE

					4		5	1
5	1	6		3				8
			8				6	2
9	3		5		2			
				8	9	5		
8	2	5		4	3			
6	5				8		1	4
	9		3	2		8		5
2				5	1			9

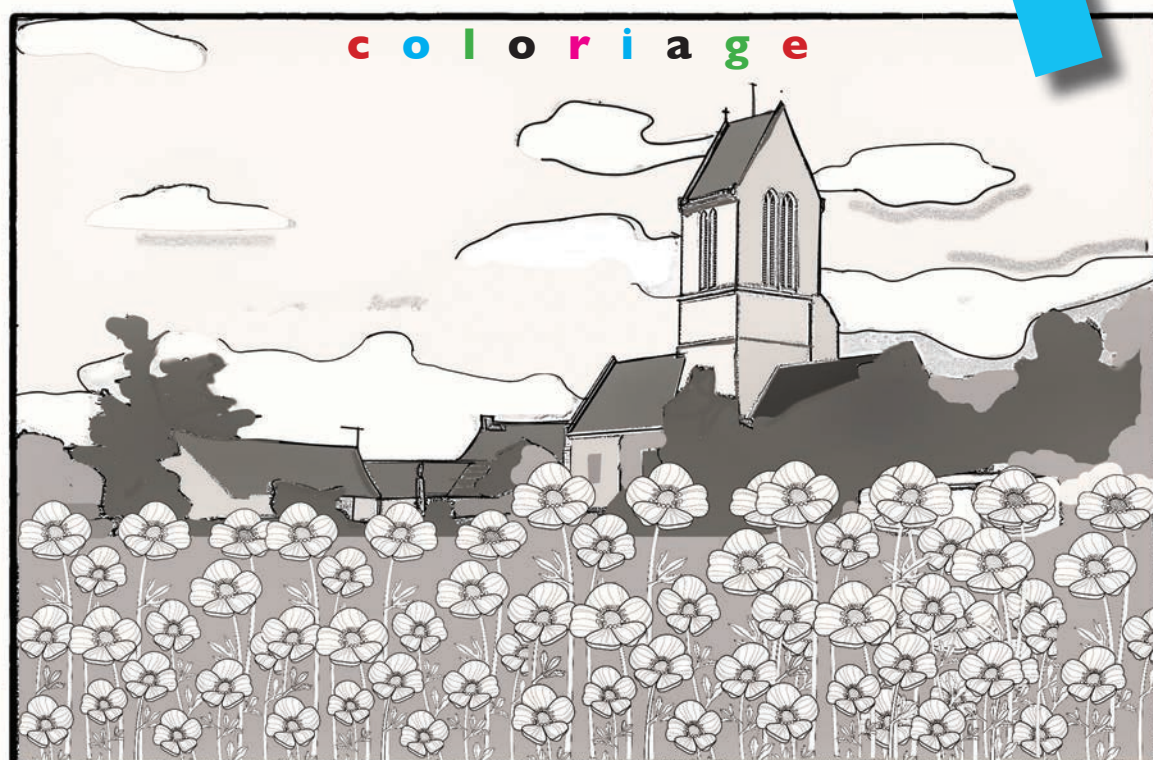
6	8	7			1			3
		5	4			1		8
4	1					5	7	2
5				7			3	
3	2	4		6				9
	7		3	2	4			6
8	3	9		1		6	4	5
			8		5			
		2	6	4	3		8	7

mots mêlés

sudoku

Solutions sur le
site Internet ...

coloriage



J
E
U
X



V E N D E S

Directeur de la publication : Gérard Lecoq, maire de Vendes.

Mise en pages et crédit photographique : Jean Marc Léger et Lucas Pereira

Rédaction : commission communication, jeunesse, associations et cérémonies. Ne pas jeter sur la voie publique.